

06 _ 2023

RAPPORT

Vers la vie pleine
Réenchanter les vacances
au XXI^e siècle

Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS

Les quinze propositions

1.

Obliger à allouer les logements et hébergements touristiques invendus aux familles allocataires des aides aux vacances.

2.

Inciter les jeunes diplômés à l'obtention du BAFA et du BAFD nécessaires à l'encadrement des colonies de vacances.

3.

Généraliser un contrat de travail intermittent (CD2I) afin de garantir un emploi, été comme hiver, et avoir une perspective de long terme pour les professionnels du tourisme.

4.

Financer de manière durable le dispositif « Colos apprenantes » et lancer l'expérimentation « Pass Colo » permettant à une classe d'âge de partir en séjour collectif avant l'entrée au collège.

5.

Confier aux régions la structuration d'un volet « mobilités et accès aux zones touristiques » dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

6.

Instaurer un billet « populaire » comprenant un aller-retour en train à 20 euros durant la période estivale.

7.

Augmenter la taxe de séjour pour alimenter un fonds « départ en vacances » géré par les collectivités locales.

8.

Universaliser le recours aux chèques-vacances.

9.

Multiplier par deux les capacités d'accueil des centres aérés et accueils de loisirs pour les enfants.

10.

Créer un droit de préemption en zones touristiques sur les terrains et locaux pour une liste d'organismes agréés par le ministère du Tourisme (comités d'entreprise, associations d'éducation populaire,...).

11.

Généraliser l'accès régulé des sites touristiques menacés par des inscriptions préalables en privilégiant les plus jeunes et les plus précaires.

12.

Créer une agence nationale des vacances incluant le secteur associatif, le secteur public et le secteur privé pour piloter et coordonner le développement du droit aux vacances en France.

13.

Simplifier les aides CAF et ANCV aux vacances en une bourse vacances unique pour favoriser l'effectivité du départ en vacances.

14.

Former à l'accompagnement dans le départ aux vacances les personnels éducatifs et les personnels en charge de l'aide sociale à l'enfance (professionnels du corps judiciaire ou travailleurs sociaux).

15.

Inclure un module « temps libre et droit au départ en vacances effectif » dans le cadre du cours d'éducation morale et civique dispensé dans l'enseignement primaire et secondaire.

Avant-propos

– Jérémie Peltier

Codirecteur général de la Fondation Jean-Jaurès

En ce début de période estivale, la question des vacances est dans toutes les têtes et sur toutes les lèvres. Dans une époque où la réservation très en amont de l'ensemble de nos activités devient indispensable sous peine de payer « plein pot » en cas d'attitude désinvolte, les plus organisés ont d'ores et déjà tout programmé. Les autres sont en passe de le faire, avec l'inquiétude de ne pas trouver le lieu comportant l'ensemble des critères définis au départ de leur recherche.

Pourtant, en cette fin de mois de juin somme toute agréable car permettant de se tourner vers un avenir proche et plaisant, des publics font face à de tout autres angoisses : comment partir alors que l'inflation a un fort impact sur leur pouvoir d'achat ? Comment faire partir les enfants malgré tout ? Comment faire en sorte d'avoir un « sentiment de vacances » même en cas de non-départ ?

Ces inégalités face aux vacances sont d'autant plus alarmantes et traumatisantes pour celles et ceux qui les vivent dans une société ayant remis au goût du jour – et c'est tant mieux – l'importance du temps libre et des loisirs dans l'émancipation des individus depuis la crise sanitaire et les nombreux débats autour de la réforme des retraites.

Vacances sous inflation, inégalités dans le départ et importance du temps libre dans l'émancipation : ce sont les raisons pour lesquelles la Fondation Jean-Jaurès a décidé de se saisir de ce sujet afin de mettre dans le débat public quinze propositions, certaines concrètes, d'autres plus symboliques, afin de faciliter le départ (ou de compenser le non-départ) en vacances des Françaises et des Français.

Bien sûr, celles et ceux qui attendent des propositions « surplombantes » seront peut-être un peu déçus. Mais choix a été fait de mettre en avant des idées instruites de l'expérience réelle, du terrain, recueillies

notamment auprès des différents acteurs travaillant sur le sujet et lors des différentes initiatives qui se sont tenues sur le thème des vacances au cours des derniers mois.

Ces propositions et ce rapport sont par ailleurs largement le fruit d'un séminaire de travail sur le droit aux vacances qui s'est tenu à la Fondation Jean-Jaurès le 16 mai 2023, réunissant chercheurs, experts, responsables associatifs, élus et dirigeants syndicaux.

Précisons d'emblée que ces propositions n'engagent aucunement les participants à ce séminaire (participants dont vous trouverez la liste en annexe de ce rapport). Comme c'est le cas dans ce type de travail, et c'est tant mieux, il y a bien évidemment des divergences et des soutiens plus prononcés que d'autres pour telle ou telle proposition.

Quelques précisions enfin pour expliquer les raisons de ce travail. D'abord, nous avons souhaité publier ce petit rapport car le sujet des vacances est un sujet profondément inscrit à gauche. C'est un héritage à porter, à faire fructifier, comme le montre très bien l'historien Benoît Kermoal dans son texte introductif. Il est donc essentiel que toute la gauche s'en empare.

Par ailleurs, il est indispensable de mettre en lumière à travers ces propositions le rôle fondamental d'un certain nombre de structures, et notamment associatives, dans le départ en vacances et dans la vie libérée des individus, nous permettant aussi de rappeler la place prépondérante qu'elles doivent exercer dans la société.

Enfin, le débat public, parfois anxiogène, doit retrouver une tonalité positive et collective, en parlant à toutes et tous. Au moment où les reportages vont s'enchaîner sur les vacances d'été, il est indispensable de mettre la lumière la question du non-départ ou du départ plus compliqué que d'habitude pour certains, afin de ne laisser personne au bord du chemin.

L'intrication historique de la gauche du travail et de la promotion des vacances

– Benoît Kermoal

Historien, secrétaire national en charge des questions de société à l'UNSA Éducation

Avant 1914, la SFIO crée « Le grand air », la première colonie de vacances du parti des socialistes. Elle permet aux enfants de travailleurs socialistes à faibles revenus de partir se ressourcer en Bretagne. Disparue après la Première Guerre mondiale, cette colonie démontre néanmoins l'attachement historique de la gauche aux vacances et aux loisirs depuis plus d'un siècle. Précisément, pour les forces de gauche, les vacances constituent à la fois une respiration, une pause au milieu du travail, mais aussi un avant-goût de la société post-capitaliste. Dans son célèbre pamphlet *Le Droit à la paresse*¹, Paul Lafargue préconise trois heures de travail par jour et le reste du temps pour soi, pour construire la société de l'avenir. Le temps libre n'est pas un temps oisif, il est un temps social, dédié à l'émancipation de l'Homme. Jean Jaurès considérait le temps libre comme l'espace d'épanouissement des individus.

Quoi qu'il en soit, les vacances sont consubstantiellement liées à la conception du travail. Au début de la société industrielle, au XIX^e siècle, la gauche refuse de parler de vacances, elles constituent une contradiction avec le mouvement de défense du travail. À cette époque, une période sans travail est propice à l'oisiveté, à la paresse, à l'alcoolisme. Les choses évoluent avec l'encadrement du travail. En 1919, la journée de travail de huit heures est instaurée avec le repos hebdomadaire et la fameuse semaine an-

glaise, où le travail s'arrête le samedi à midi. En 1925, une proposition de loi instaurant quinze jours de congés payés est portée par le Cartel des gauches, mais elle est refusée par le patronat et le Sénat. À partir de ce moment, l'instauration des congés payés devient une conviction socialiste, Léon Blum se persuade que les vacances constituent la partie la plus importante de la vie, un temps permettant de se reposer et de s'éduquer à la « vie large », à la vie pleine. La gauche commence à s'appuyer, pour structurer ce mouvement, sur la société civile, avec les associations d'éducation populaire et les syndicats, et plus seulement sur les partis politiques.

En 1936, le Front populaire instaure les quinze jours de congés payés, une mesure qui ne figurait pas dans le programme initial de la coalition. Au-delà de l'image d'Épinal et de l'offre de transports attenante, ce droit ouvre la voie à la structuration, notamment au niveau des municipalités, des activités de loisirs pour ceux qui ne se déplacent pas pour leurs vacances. En 1956, lors du vingtième anniversaire du Front populaire, le socialiste Guy Mollet instaure la troisième semaine de congés payés. Avant les événements du printemps 1968, l'idée d'une quatrième semaine de congés payés est dans l'air ; sa réalisation est accélérée par le mouvement social. Certaines entreprises, dont Renault, l'avaient d'ores et déjà instaurée depuis 1962. Le gouvernement socialiste

1. Paul Lafargue, *Le Droit à la paresse*, Paris, La Découverte, 2010 [1880].

du premier mandat de François Mitterrand octroie la cinquième semaine de congés payés en 1982. Dans ce gouvernement Mauroy, André Henry, ministre du Temps libre, lancera les chèques-vacances la même année, une aide personnalisée, pour favoriser le départ en vacances des salariés. Depuis lors, le temps de vacances n'a pas substantiellement évolué, à l'exception majeure de la mise en place de la semaine de trente-cinq heures en 2000. Les innovations publiques en faveur du départ en vacances n'ont pas non plus été prolifiques.

Quelle politique du temps libre dans la société du « sur-mesure » ?

La post-modernité, période née aux confins de la chute du bloc soviétique, a vu déferler sur les forces du travail une incantation à l'augmentation des rendements ; une époque où les salariés sont invités à en faire plus. La prise de conscience écologique face au péril climatique n'a pas dévié cet appel incessant des forces économiques à la productivité. Dans ce contexte, l'enjeu de la durée des congés a été dépriorisé. Sans trop le clamer, les cinq semaines annuelles de congés payés sont devenues un horizon progressivement enkysté, indépassable. C'est dans ce canevas temporel que le marché touristique s'est développé par l'offre individualisée, plutôt que par la durée collectivisée. On aurait en effet pu imaginer le développement du marché du tourisme en France par l'instauration d'une sixième semaine de congés payés ; une demande qui n'a pas ou peu été revendiquée.

Depuis trente ans, les vacances se sont individualisées, constituant un marché de plus en plus massif et de plus en plus fragmenté. La stratégie de la « longue traîne », popularisée en 2004 par le journaliste

Chris Anderson dans *The Wired*, l'a emporté dans le tourisme. Les acteurs économiques, les plateformes numériques en premier lieu, ont singulièrement élargi l'offre de voyages. Il y en a désormais pour toutes les bourses, toutes les sensibilités, toutes les catégories marketing. En soixante-dix ans, le nombre de touristes voyageant à l'étranger est passé de 25 millions à 1 milliard en 2012 et ils pourraient être 1,8 milliard en 2030. Durant cette même période, les dix premières destinations mondiales sont passées de 90 % à 44 % du marché touristique mondial¹. Les lieux de vacances attractifs se sont considérablement disséminés pour répondre à une demande plus hétérogène. Et en même temps, nous assistons à l'émergence d'un surtourisme, avec une concentration touristique dans certains lieux qui, par la fréquentation, se dégradent. On peut penser, à ce titre, à l'accès à la calanque de Sugiton près de Marseille sur inscription par Internet pour l'été 2023.

Néanmoins, le mouvement de dissémination touristique a été soutenu par une double dynamique de numérisation et de désinflation. Ainsi, dans un marché touristique composant environ 3 % du PIB français², les ventes en ligne ont représenté 46 % du commerce total du tourisme en 2019³. De même, des offres à « petits prix » sont venues étoffer la gamme de vacances allant du plus premium aux premiers prix. D'un côté, le développement des compagnies aériennes *low cost* en une vingtaine d'années signe la diversification de l'offre touristique avec des voyages proposés à « petits prix ». En Europe, la part de marché des compagnies *low cost* s'élève à 36 % du trafic des passagers en 2018⁴. De l'autre, nous assistons à un mouvement de « premiumisation » de certaines typologies de vacances, autrefois plus accessibles et populaires. On peut songer au « glamping » (compression de « glamour » et « camping »), ces campings de luxe. Pour des prix et une qualité de service avoisinant ceux de l'hôtellerie traditionnelle, les voyageurs profitent d'une offre exotique comme une yourte ou une roulotte. Les campings haut de

1. Daniel Fasquelle et Pascale Got, *L'impact du numérique sur le secteur touristique français*, rapport d'information n°2556, Assemblée nationale, 10 février 2015.

2. Mélanie Chassard, *Avec la crise sanitaire, la part du tourisme dans le PIB de la France tombe de 4,1 % en 2019 à 3,0 % en 2021*, Insee Focus, 28 avril 2023.

3. *Tourisme : le-commerce va-t-il bientôt dépasser le commerce physique ?*, Tourmag, 10 juillet 2020.

4. *Statistiques de trafic, Résultats d'activité des aéroports français 2022*, Union des aéroports français, 11 avril 2023.

gamme, dotés de quatre à cinq étoiles, représentent 20 % de l'offre, mais attirent 50 % des voyageurs en campings¹. Quelle que soit la gamme de voyages, l'offre touristique est entrée dans l'ère du « sur-mesure », de l'ultra-personnalisé, où chacun peut choisir l'ordonnancement de son voyage, selon ses choix. La montée en puissance des compagnies *low cost* s'est sensiblement appuyée sur le maillage d'aéroports régionaux français qui permettent de rejoindre les plus grandes destinations touristiques depuis chaque région de l'Hexagone.

1. *Tendance : l'émergence des campings de luxe*, Camping France, 27 février 2020.

Les vacances à l'heure de l'individualisation de la société

Depuis les congés estivaux de l'été 1936, les vacances ont sensiblement évolué en France. Le constat est clair. Réenchanter les vacances aujourd'hui revient donc à partir d'une situation où le temps libre s'est individualisé et marchandisé. Dans ce contexte, les inégalités d'accès au départ en vacances demeurent plus que jamais vivaces. Si 63 % des Français déclarent être partis en vacances durant l'année écoulée, 3 millions d'enfants (3-18 ans) ne seraient pas partis en vacances durant l'été 2018¹. De même, en janvier 2022, 37 % des bas revenus sont partis en vacances, lorsque 72 % des hauts revenus l'ont fait². Enfin, 81 % des cadres et professions intermédiaires supérieurs partiront en vacances

contre 56 % des ouvriers. Il en va de même entre ceux habitant l'agglomération parisienne (78 %) et ceux issus de communes rurales (54 %), et entre les catégories aisées (78 %) et modestes (52 %), voire pauvres (42 %)³. Cette hétérogénéité sociale nécessite un effort prioritaire pour permettre aux populations les plus précaires de partir effectivement en vacances. Néanmoins, il ne doit pas faire oublier la nécessité de poursuivre le travail de socialisation du temps libre dans l'ensemble des couches sociales, en proie à une « anomie touristique ». Les vacances doivent redevenir un moment d'épanouissement personnel pour tous, en dehors de logiques purement mercantiles.

1. *Les vacances, un droit pour tous les enfants*, ATD Quart-Monde, 1^{er} octobre 2019.

2. Solen Berhuet, *Malgré une baisse de fréquentation, les séjours collectifs gardent une bonne image*, Crédoc, juin 2022.

3. Dominique Marcel et Simon Thirot, *Les vacances des Français : accès, pouvoir d'achat et financement*, Fondation Jean-Jaurès, 8 juillet 2022.

Comment réenchanter les vacances au XXI^e siècle ?

L'objectif d'une nouvelle politique publique des vacances est double :

- d'une part, rendre effectif le droit au départ en vacances pour tous ;
- d'autre part, resocialiser le temps libre, permettre à chacun de s'épanouir en dehors du marché de l'emploi. Les vacances sont aussi un temps pour soi, pas uniquement dédié à la restauration des forces salariales dans une « pause » du monde du travail.

Trois leviers doivent être activés pour atteindre ce double objectif :

- d'abord, l'augmentation des moyens de la population pour partir en vacances, particulièrement dans un contexte d'inflation galopante et de restriction du pouvoir d'achat ;
- ensuite, l'amélioration de l'offre de vacances, avec le renforcement des dispositifs structurés en dehors du marché et des profits ;
- enfin, et c'est sans doute le levier le plus central, l'acculturation au temps libre et l'apprentissage aux vacances d'une population qui a perdu le sens des périodes non travaillées.

Nous réalisons 15 propositions, répartis parmi ces trois leviers, pour créer une véritable politique publique du droit au départ en vacances, permettant à chacun d'accéder à « la vie pleine ». Deux réformes préalables nous semblent nécessaires à la mise en place des 15 propositions en faveur du droit au départ en vacances. Ces deux réformes sont d'ordre symbolique et n'ont pas un effet immédiat sur la vie concrète des Français. Néanmoins, elles sont fondamentales pour donner une assise juridique et un élan politique à la mise en place d'une véritable politique publique des vacances :

- la dernière loi structurante relative aux vacances a été adoptée il y a vingt-cinq ans, le 29 juillet 1998. Après des débats nourris et houleux, l'article 40 de cette loi s'est limité à ériger « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs » en un « objectif national ». S'il constitue une priorité de l'action publique, cet objectif national ne constitue pas un droit opposable pour les Français. Aucun citoyen ne peut revendiquer, devant une autorité compétente, l'engagement public pris à son encontre de pouvoir partir effectivement en vacances. Nous recommandons donc de remplacer l'« objectif national » en un « droit au départ en vacances opposable » ;
- le préambule de la Constitution de 1946, inclus dans notre bloc constitutionnel contemporain, estime que « [la Nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. » Cette garantie constitutionnelle du repos et des loisirs ne constitue pas véritablement un droit fondamental au temps libre. Il est tout à fait envisageable de revenir par une loi ordinaire sur la structuration et l'organisation des congés. Nous recommandons donc d'intégrer dans la Constitution française actuelle un droit au départ en vacances, reconnu comme une liberté fondamentale des citoyens français.

Sur la base de ces deux réformes préalables, nous préconisons tout d'abord d'augmenter les moyens alloués à la mise en place d'un départ effectif en vacances de chaque Français.

Augmenter les moyens pour un départ effectif en vacances de tous

Proposition 1

Obliger à allouer les logements et hébergements touristiques invendus aux familles allocataires des aides aux vacances.

Le marché immobilier connaît une évolution substantielle en ce moment, avec un accroissement des logements neufs vacants. Ainsi, le volume du stock de logements neufs achevés mais non vendus est passé en un an de 5 % à 8 % de l'offre commerciale, alors que celle-ci a crû de 12,2 % sur la même période¹. À ce changement conjoncturel sur le marché immobilier classique, s'ajoute une part structurelle d'hébergements touristiques invendus durant les saisons. Par exemple, durant le week-end de Pâques 2022, le taux d'occupation des campings en France s'élevait à 55 %, une fréquentation « remarquable », selon la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air². De même, en 2022, le taux d'occupation annuel des hôtels en France oscillait entre 49,9 % et 41,4 % en fonction de la gamme hôtelière³. Une grande partie des nuitées de l'offre touristique française sont donc gâchées en ne trouvant pas d'acquéreurs.

Nous recommandons d'inciter les promoteurs immobiliers et les professionnels du tourisme à allouer les logements invendus durant l'année et les hébergements touristiques n'ayant pas été réservés durant la saison aux familles à faibles revenus, allocataires de l'aide aux vacances. Cette incitation passerait par un crédit d'impôt alloué aux professionnels recourant à ce dispositif d'allocation gratuite des logements et hébergements vacants.

Proposition 2

Inciter les jeunes diplômés à l'obtention du BAFA et du BAFD nécessaires à l'encadrement des colonies de vacances.

En 2021, 33 600 brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et 1 400 brevets d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ont été délivrés⁴. Ce chiffre a certes connu une légère augmentation en 2022. Mais depuis plusieurs années, nous assistons à une crise de vocation chez les animateurs. Les nouveaux entrants à ces diplômes sont tendanciellement de moins en moins nombreux. Ainsi, le nombre de BAFA délivrés avait déjà baissé de près de 12 000 (- 22 %) entre 2016 et 2019, passant d'un pic de 54 800 à 42 900⁵.

Afin d'augmenter substantiellement le nombre d'animateurs des colonies de vacances et loisirs périscolaires, nous recommandons de favoriser les titulaires du BAFA et du BAFD dans leurs oraux d'accès à l'enseignement supérieur. Chaque examen oral d'admission devra comporter un retour d'expérience sur les animations de colonies de vacances et loisirs périscolaires.

Proposition 3

Généraliser un contrat de travail intermittent (CD2I) afin de garantir un emploi été comme hiver et avoir une perspective de long terme pour les professionnels du tourisme.

En 2022, on estime qu'1,2 million de postes sont restés vacants dans le secteur européen du tourisme estival, faute de personnel. En France, 71 000 postes n'ont pas été pourvus⁶. Cette pénurie de personnels pèse durablement sur le développement économique des professionnels du tourisme.

1. *Les chiffres du logement neuf*, Fédération des promoteurs immobiliers, 25 mai 2023.

2. Émilie Vignon, « Campings : la saison 2022 devrait battre des records », *L'Écho touristique*, 24 mai 2022.

3. *Taux d'occupation des hôtels en France en 2021, par catégorie d'hôtel*, Statista Research Department, 7 mars 2023.

4. *Données BAFA/BAFD 2011-2021*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 31 août 2022.

5. *Ibid.*

6. « Pénurie de personnel dans le secteur du tourisme en Europe : 1,2 million de postes vacants », Euronews, 2 août 2022.

Nous proposons de généraliser le contrat de travail intermittent dans le secteur du tourisme. Ce CDI saisonnier, expérimenté notamment dans une vingtaine d'établissements en Corse à partir de 2021, permettrait au salarié de travailler durant une période comprise entre six et huit mois, pour couvrir l'intégralité des saisons hivernale et estivale. Durant la fermeture des établissements à la basse saison, le salaire serait pris en charge par l'État avant de retrouver une place dans les mêmes établissements, durant la saison suivante. D'après *Corse Matin*, ce dispositif permettrait « une économie de deniers publics estimée à 2 % de l'ensemble des allocations versées annuellement en France par Pôle emploi, rendue possible en faisant sortir une partie des saisonniers de la boucle "CDD-chômage"¹ ».

Proposition 4

Financer de manière durable le dispositif « Colos apprenantes » et lancer l'expérimentation « Pass Colo » permettant à une classe d'âge de partir en séjour collectif avant l'entrée au collège.

Le dispositif « Colos apprenantes » a été lancé en 2020. Labellisés par l'État, les organisateurs de séjour offrent aux enfants un apprentissage renforcé dans les domaines éducatifs ou culturels, en parallèle des activités classiques de loisirs. Le dispositif vise la mixité sociale en incluant des enfants issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones de revitalisation rurale. Dotées d'un budget de 41 millions d'euros, les « Colos apprenantes » ont permis à 84 000 enfants de bénéficier de ce dispositif très stimulant. L'expérience a été un véritable succès, mais se retrouve aujourd'hui menacée faute de financement public.

Nous proposons d'introduire dans le cadre du prochain projet de loi de finances un amendement visant à pérenniser le financement annuel de ce dispositif de « Colos apprenantes » pour permettre à 200 000 enfants d'en bénéficier à partir de 2025.

Avant de généraliser de manière durable les « Colos apprenantes » à l'ensemble d'une génération sous la forme d'un « Pass colo », nous préconisons d'expérimenter ce dispositif permettant à une classe d'âge de partir en séjour collectif, avant l'entrée au collège, dans plusieurs territoires pilotes. À partir de 2030, le « Pass colo » généralisera les « Colos apprenantes » à l'ensemble des élèves du primaire sur le territoire national.

Proposition 5

Confier aux régions la structuration d'un volet « mobilités et accès aux zones touristiques » dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Depuis la Loi NOTRe de 2015, les régions françaises mettent en place un document stratégique de planification et de développement territorial, incluant en tant qu'autorité organisatrice des transports une place importante au développement des infrastructures de transports et aux mobilités. Par ailleurs, la région possède la compétence de développement économique et partage, avec les départements, la compétence de développement touristique.

La région constitue l'échelon territorial idoine pour faciliter la mobilité, l'intermodalité et l'accès aux sites touristiques. Au-delà des infrastructures routières, aéroportuaires ou ferroviaires, la région est en mesure de développer des offres de mobilités douces et décarbonées (vélos et scooters électriques, accès fluviaux, ...) pour améliorer la desserte des zones touristiques.

Nous recommandons de confier aux régions l'inclusion d'un volet « mobilités et accès aux zones touristiques » dans le schéma central d'aménagement du territoire et des transports. L'enjeu pour chaque région touristique est de pouvoir se coordonner avec les régions de départ des flux touristiques.

1. Julian Mattei, « Tourisme : le "CDI saisonnier" en mode intermittent », *Corse Matin*, 19 mai 2023.

Proposition 6

Instaurer un billet « populaire » comprenant un aller-retour en train à 20 euros durant la période estivale.

L'Allemagne, l'Espagne et l'Autriche ont mis en place des tarifs préférentiels pour faire préférer le train, notamment durant les périodes de vacances d'été. En Allemagne, la mise en place d'un ticket unique pour les transports en commun (hors TGV) à 9 euros par mois entre juin et août 2022 a permis 10 % de report modal de la route vers le rail. 52 millions de tickets ont été vendus en trois mois.

En France, la voiture représente 32 % des émissions de CO₂ lors des vacances¹. La fréquentation autoroutière est cinq fois supérieure à la normale durant les huit semaines du 7 juillet au 31 août. Le report modal vers le train permettrait de diminuer de près de 15 % les émissions de CO₂ dans le cadre des vacances.

Nous recommandons de mettre en place un aller-retour en TGV entre les mois de juin et d'août à 20 euros incluant une correspondance en TER. Si 10 millions de personnes recourent au dispositif, il coûterait approximativement 600 millions d'euros.

Proposition 7

Augmenter la taxe de séjour pour alimenter un fonds « départ en vacances » géré par les collectivités locales.

La taxe de séjour a été créée en 1910 et sa gestion a été confiée aux communes. Les recettes de cette taxe permettent aux communes de financer le développement de leur offre touristique. La taxe de séjour est encadrée par un barème national et évolue en fonction du type et de la qualité de l'hébergement. Elle s'établit entre 0,2 euro et 4,2 euros par nuit et par personne. Le département peut décider d'instituer une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour.

Pour le seul opérateur numérique Airbnb, le montant global de la taxe de séjour en 2022 a représenté 148 millions d'euros².

Nous recommandons de généraliser à l'ensemble du territoire l'augmentation de 10 % des plafonds et planchers de la taxe de séjour. Les montants supplémentaires collectés seront mis à la disposition des communes pour réserver des chambres d'hôtels et des gîtes mis à la disposition des familles allocataires des aides aux vacances. Les communes pourront également avec ce fonds « départ en vacances » financer les transports sur leur lieu de vacances des familles allocataires des aides aux vacances.

Proposition 8

Universaliser le recours aux chèques-vacances.

Créés en 1982 et gérés par l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV), les chèques-vacances permettent aux salariés de payer une partie de leurs vacances – hébergements (32 %), transports (16 %), restauration (32 %), arts et culture (9 %), loisirs (11 %) –, pour des montants allant de 10 euros à 50 euros. Le salarié achète le chèque qui est en partie financé par l'entreprise qui est, pour cela, exonérée de cotisations sociales. La contribution de l'employeur est déductible du bénéfice imposable de l'entreprise, dans la limite de 490 euros par an et par bénéficiaire en 2022. Côté salarié, la contribution de l'employeur n'est pas imposable, dans la limite d'un Smic brut mensuel par an. En 2021, 4,6 millions de salariés, agents de la fonction publique et indépendants ont bénéficié de ce dispositif qui a été utilisé auprès de 128 000 professionnels du tourisme agréés par l'ANCV. En 2021, les chèques-vacances représentent un montant de 1,75 milliard d'euros³. Malgré l'utilité et le succès du dispositif, la gestion de l'ANCV est régulièrement attaquée, notamment dans l'objectif de privatiser une partie de la gestion des chèques-vacances.

1. *Vacances durables : de quoi parle-t-on ?*, ADEME, 8 décembre 2020.

2. « Airbnb a reversé 148 millions d'euros de taxe de séjour aux communes françaises en 2022 », *Le Figaro*, 13 janvier 2023.

3. *Le droit aux vacances pour tous, outil de la relance*, Agence nationale pour les chèques-vacances, Rapport annuel 2021.

Nous recommandons donc un double mouvement. D'une part, nous proposons une consolidation et une pérennisation du monopole de l'ANCV dans la gestion des chèques-vacances. D'autre part, nous recommandons une extension du recours aux chèques-vacances au sein des entreprises. Cette universalisation du dispositif nécessite une extension du nombre de professionnels agréés par l'ANCV de 128 000 en 2021 à 240 000 en 2030. Ce doublement du nombre de professionnels entraînerait une éligibilité des chèques-vacances dans 75 % des entreprises françaises de tourisme en 2030. Par ailleurs, nous proposons une extension de l'exonération des cotisations sociales pour les employeurs à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, avec un seuil maximum de contribution des entreprises au financement de 100 % de la valeur du chèque pour les salaires inférieurs à 3 428 euros et à 80 % pour les salaires supérieurs à 3 428 euros. En échange, chaque entreprise sera dans l'obligation de recourir au dispositif de chèques-vacances dans une proportion laissée à sa libre appréciation.

Améliorer l'offre de vacances en dehors des logiques du marché

Nous préconisons ensuite d'améliorer l'offre de vacances pour les Français en renforçant les acteurs opérant en dehors des logiques de rentabilité et de profit.

Proposition 9

Multiplier par deux les capacités d'accueil des centres aérés et accueils de loisirs pour les enfants.

Durant l'année scolaire 2020-2021, 32 000 lieux d'accueil étaient ouverts. Pour les 11 millions d'enfants de 3 à 17 ans, 2,75 millions de places de centre aéré sont disponibles sur l'ensemble du territoire français. 35 % d'entre elles sont destinées à des enfants âgés de moins de 6 ans, 60 % à des enfants âgés de 6 à 13 ans et seulement 5 % à des jeunes âgés de 14 à 17 ans¹. Ainsi, deux communes sur trois ne disposent pas d'un accueil de loisirs sur son territoire. Nous sommes donc face à une véritable pénurie d'activités de loisirs pour les enfants, particulièrement durant les périodes estivales.

Nous recommandons de porter à 5 millions le nombre de places de centre aéré à horizon 2030, soit un doublement des capacités d'accueil pour permettre aux écoliers français qui ne partent pas en vacances d'accéder aux sports et aux loisirs nécessaires à leur développement. Nous proposons de financer cet effort géré par les collectivités locales par l'abondement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires versé par l'État aux communes. Le fonds sera alimenté par une socio-contribution (sur le modèle des éco-contributions) introduite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale sur les

1. Renaud Foirien, *Fréquentation des accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, colonies de vacances, scoutisme...)* en 2020-2021, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 11 juin 2021.

produits de la sédentarité, cause majeure d'obésité chez les enfants (production des plateformes de streaming, jeux vidéo,...).

Proposition 10

Créer un droit de préemption en zones touristiques sur les terrains et locaux pour une liste d'organismes agréés par le ministère du Tourisme (comités d'entreprise, associations d'éducation populaire,...).

Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ont été créées en 1960 pour faciliter l'installation et la préservation des exploitations agricoles. Placés sous le contrôle de l'État, ces organismes disposent en vertu du code rural d'un droit de préemption sur les projets de vente de biens ruraux. Elles peuvent proposer un prix révisé afin d'éviter la surenchère foncière. Les biens préemptés sont ensuite revendus principalement aux agriculteurs pour favoriser les enjeux d'aménagements ruraux. En 2021, les SAFER ont réalisé 3 040 préemptions entraînant 1 730 acquisitions pour une surface totale de 7 100 hectares et une valeur de 66 millions d'euros¹.

Depuis plusieurs années, l'inflation des prix de l'immobilier frappe particulièrement les zones touristiques, notamment sur le littoral et à la montagne. Le développement des plateformes numériques de locations entre particuliers et la migration de population à fort pouvoir d'achat (retraités et télétravailleurs) entraînent une hausse des prix de l'immobilier, au point que l'accès à la propriété devient impossible à certains habitants historiques des zones concernées. En deux ans, d'après une étude de la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM), les prix de l'immobilier de logement ont augmenté de 24,2 % depuis 2020 sur le littoral français².

Les opérateurs de l'éducation populaire et des vacances pour tous se retrouvent contraints dans leurs offres par des prix inabordables pour eux, comme pour les particuliers. Ils sont pourtant les acteurs de

l'éducation au temps libre et à la « socialisation » des vacances. Nous recommandons donc de créer un droit de préemption en zones touristiques, sur le modèle des SAFER en zones rurales, pour les acteurs de l'éducation populaire et les comités d'entreprise. La liste des bénéficiaires de ce droit de préemption sera établie par le ministère du Tourisme. Ces opérateurs seront prévenus prioritairement par les notaires de la vente d'un bien en zones touristiques. Ils auront la possibilité de proposer un prix révisé prioritaire afin d'offrir à tous des vacances de qualité au meilleur prix.

Proposition 11

Généraliser l'accès régulé des sites touristiques menacés par des inscriptions préalables en privilégiant les plus jeunes et les plus précaires.

Depuis cinquante ans, la démocratisation du tourisme et la désinflation des prix des vacances ont eu pour corollaire la naissance du surtourisme, une fréquentation excessive de certains sites touristiques prisés. L'augmentation des flux touristiques a des conséquences sur l'environnement des sites : dégradation des sites naturels, augmentation du nombre de déchets, consommation d'énergie et d'eau plus forte, pollution de l'air par l'afflux du trafic routier,...

Les élus des sites concernés mettent en œuvre différentes mesures pour contrôler les flux touristiques et préserver les environnements : Venise a mis en place une taxe pour les touristes d'une journée, les calanques de Marseille du Sugiton et des Pierres tombées ont instauré une réservation en ligne préalable avec un quota d'accès journalier, l'île de Pâques au Chili limite les séjours à trente jours,...

Notre volonté de développement des vacances pour tous et du temps libre ne peut se déployer contre le respect de l'environnement. Nous recommandons de généraliser, en concertation avec les élus des communes concernés, l'accès régulé des sites touristiques

1. *Le droit de préemption*, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

2. Elsa Dicharry, « Immobilier : les prix s'envolent dans les stations balnéaires », *Les Échos*, 3 août 2022.

menacés dont la liste sera établie par le ministère de l'Environnement. L'accès à ces sites se fera sur inscription préalable avec un ordre de priorité donné sur critère d'âge (enfants et leurs accompagnants) et sur critères sociaux.

Proposition 12

Créer une agence nationale des vacances incluant le secteur associatif, le secteur public et le secteur privé pour piloter et coordonner le développement du droit aux vacances en France.

Nous souhaitons conforter et renforcer, par la loi, le monopole de l'ANCV dans sa mission. Parallèlement, il nous paraît important de créer une seconde agence pour coordonner et piloter la mise en place d'un droit effectif au départ en vacances.

La diversité des opérateurs des vacances en France a tendance à éloigner l'objectif public de vacances pour tous. Le secteur associatif se recroqueville face au développement d'un marché touristique lucratif. Nous devons pouvoir piloter un développement plus harmonieux et équilibré des vacances en France à travers un organe public dédié.

Cette agence nationale des vacances intégrera des représentants des secteurs associatifs, des collectivités locales, des différents ministères en charge (tourisme, écologie, économie, commerce, ...), des acteurs privés du tourisme. Le rôle de l'agence sera d'évaluer la mise en place effective des mesures cibles du droit aux vacances et de coordonner l'ensemble des acteurs dans la poursuite de cet objectif.

Apprendre à partir en vacances, s'acculturer au temps libre

Nous préconisons enfin d'acculturer chacun à la pratique du temps libre, à réapprendre à partir en vacances.

Proposition 13

Simplifier les aides CAF et ANCV aux vacances en une bourse vacances unique pour favoriser l'effectivité du départ en vacances.

Les caisses d'allocation familiale (CAF) et les mutuelles sociales agricoles (MSA) peuvent verser à leurs allocataires des aides aux vacances pour les enfants ou les familles (AVE et AVF). Pour les quotients familiaux inférieurs ou égaux à 700 euros, la CAF ou la MSA prend en charge 50 % à 75 % du coût du séjour de l'enfant. Les familles doivent choisir l'un des 3 600 sites labellisés VACAF. En 2019, les CAF ont versé environ 91 millions d'euros d'aides aux vacances, pour 200 000 familles bénéficiaires et 500 000 enfants et jeunes¹. Le non-recours à ses aides est encore massif lorsque 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances. La lisibilité du dispositif est complexe et les aides sont éparses et disparates. Durant toute l'année, afin de financer les loisirs ou les activités culturelles des enfants, une aide au temps libre peut être versée. Les collectivités locales peuvent également verser une aide propre pour le départ en vacances. Chaque augmentation louable des aides au départ en vacances s'accompagne d'une complexification du dispositif avec des moyens supplémentaires alloués par l'ANCV pour certaines catégories de la population (18-25 ans, seniors, femmes victimes de violence, ...).

Nous recommandons une simplification radicale du dispositif d'aides aux vacances, avec la mise en place

1. Les aides aux vacances et dispositifs proposés par les CAF, Social CSE.

d'une bourse unique pour les vacances cumulant les aides de la CAF et de la MSA, la généralisation des aides de l'ANCV à l'ensemble des populations disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros et les aides des collectivités locales. Nous estimons que la simplification du dispositif permettra de faciliter le recours à cette aide unique et améliorera donc le nombre d'allocataires.

Proposition 14

Former à l'accompagnement dans le départ aux vacances les personnels éducatifs et les personnels en charge de l'aide sociale à l'enfance (professionnels du corps judiciaire ou travailleurs sociaux).

Les enseignants et personnels de l'aide sociale à l'enfance (ASE) figurent parmi les interlocuteurs prioritaires des enfants en matière d'appréhension du temps libre et des vacances.

Nous recommandons une formation des 860 000 enseignants français à l'histoire du temps libre, aux dispositifs existants pour favoriser le départ en vacances (colonies, aides CAF, chèques-vacances,...). L'objectif est de permettre aux personnels éducatifs et de l'ASE de pouvoir répondre aux questions des enfants concernant le départ en vacances et de les orienter vers l'interlocuteur professionnel le plus adéquat. Cette formation serait dispensée aux enseignants et personnels en charge de l'aide sociale à l'enfance avec le renfort des équipes des CAF et de l'ANCV.

Ce dispositif serait rétribué par l'État par la mise à disposition gratuite de chèques-vacances pour les enseignants et personnels de l'aide sociale à l'enfance ayant reçu la formation.

Proposition 15

Inclure un module « temps libre et droit au départ en vacances effectif » dans le cadre du cours d'éducation morale et civique dispensé dans l'enseignement primaire et secondaire.

Afin de favoriser l'interaction autour des vacances entre les enseignants et les élèves, nous recommandons d'inclure, pour les près de 12 millions d'élèves français, un module dédié au « temps libre et au droit au départ en vacances effectif ».

Ce module aurait vocation à être inclus dans le cours d'éducation morale et civique dispensé dans l'enseignement primaire et secondaire. Il inclurait l'histoire du temps libre, une explication pédagogique de la notion de temps libre et les dispositifs mis en place pour favoriser les départs en vacances. Le module serait élaboré par les rectorats de l'Éducation nationale, en lien avec les équipes des CAF et de l'ANCV.

Pour les élèves volontaires, ce module de formation pourrait se poursuivre par un stage d'approfondissement dans une structure de loisirs ou d'accueil de vacanciers lors du stage en entreprise consacré en classe de troisième. La nouvelle agence nationale des vacances serait en charge annuellement de mettre en ligne une bourse de stage d'entreprises ou d'institutions désireuses d'accueillir un élève de troisième.

Conclusion

Pour une vie pleine, la défense du travail par l'exaltation du temps libre

Le temps libre et les vacances sont consubstantiels de l'histoire de la gauche. Une politique de gauche moderne ne peut s'affranchir de mesures fortes pour améliorer l'offre de vacances, soutenir la demande touristique et acculturer les Français à la pratique du temps libre. Nous avons formulé plusieurs propositions en ce sens. Néanmoins, il serait dommageable d'opposer la société du travail et celle du temps libre et, à travers ce clivage, de dresser des herses entre deux gauches irréconciliables. Le temps libre ne s'assimile pas à la paresse, c'est évident. Il est un moment d'émancipation humaine, de (re)construction personnelle ou collective. La gauche est le mouvement de défense du travail. C'est un fait historique et actuel avéré. Mais vivre de son travail implique de bénéficier de ses temps libres. C'est toute l'idée de « la vie pleine », une vie émancipée par le travail et rehaussée par le temps libre, un temps de socialisation hors du marché.

Dans son discours à la jeunesse du 10 juin 1936, Léo Lagrange expliquait : « Notre but, simple et humain, est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver, dans la pratique des sports, la joie et la santé, et de construire une organisation des loisirs telle que les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur [...]. Loisirs sportifs, loisirs touristiques, loisirs culturels où doivent s'associer et se compléter les joies du stade, les joies de la promenade, du camping, du voyage, les joies des spectacles et des fêtes. Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité. » La dignité humaine, voilà le noble horizon dans lequel la vie pleine, celle à la fois du travail et du loisir, doit se révéler. Voici l'enjeu qui doit nous animer pour réenchanter les vacances au XXI^e siècle.

Annexe

Liste des participants du séminaire « Droit aux vacances » (Fondation Jean-Jaurès, 16 mai 2023)

Mathieu Alapetite, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès

Cécile Beaujouan, responsable de la coordination des régions et du développement durable, Unat

Roman Bornstein, co-directeur des études, Fondation Jean-Jaurès

Sihem Boukada, directrice nationale des opérations, Télémaque

Mathilde Boulay, déléguée générale, L'Ascenseur

Dylan Boutiflat, administrateur de la Fédération Léo-Lagrange

Pascal Brice, président de la Fédération des acteurs de la solidarité

Anne Carayon, directrice générale, Jeunesse au plein air

Jean-Laurent Cassely, journaliste, essayiste, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès

Amandine Clavaud, co-directrice des études, Fondation Jean-Jaurès

Laurent Cohen, co-directeur général, Fondation Jean-Jaurès

Pascale Coton, vice-présidente de la CFTC, vice-présidente du Conseil économique, social et environnemental

Antonin Dacos, collaborateur parlementaire de Benjamin Lucas

Quentin Dagbert, collaborateur de Marie-Charlotte Garin, députée de Lyon

Arthur Delaporte, député du Calvados

Jean-Sébastien Deston, chargé de projet vacances pour tous, Fédération des acteurs de la solidarité

Jacqueline Doneddu, département « Vacances », ATD Quart-Monde

Benoît Kermoal, historien, secrétaire national en charge des questions de société à l'UNSA Éducation

Sarah Kerrich-Bernard, conseillère régionale, Région Hauts-de-France,
première secrétaire de la fédération du Nord du Parti socialiste

Germain Lelarge, fondateur de « Je pars, tu pars, il part »

Benjamin Lucas, député des Yvelines

David Medioni, directeur de l'Observatoire des médias de la Fondation Jean-Jaurès, co-auteur avec Jean Viard de
L'An zéro du tourisme. Penser l'avenir après la Grande Pandémie (Aube, Fondation Jean-Jaurès, 2022)

Thierry Mérel, directeur du secteur Histoire et archives, Fondation Jean-Jaurès

Jérémie Peltier, co-directeur général, Fondation Jean-Jaurès

Pavel Rehor, collaborateur auprès de la présidence et de la direction générale, Fondation Jean-Jaurès

François Ruffin, député de la Somme

Christine Saincy, pôle politique, ATD Quart-Monde

Maxime Sauvage, premier adjoint au maire du 20^e arrondissement de Paris

Achille Warnant, co-directeur de l'Observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locales de la Fondation Jean-Jaurès

Table des matières

- 01 Les 15 propositions
- 02 Avant-propos
- 03 L'intrication historique de la gauche du travail et de la promotion des vacances
- 06 Les vacances à l'heure de l'individualisation de la société
- 07 Comment réenchanter les vacances au ^{xxi}^e siècle ?
- 08 Augmenter les moyens pour un départ effectif en vacances de tous
- 11 Améliorer l'offre de vacances en dehors des logiques du marché
- 13 Apprendre à partir en vacances, s'acculturer au temps libre
- 15 Conclusion
Pour une vie pleine, la défense du travail par l'exaltation du temps libre
- 16 Annexe : liste des participants du séminaire « Droit aux vacances »

Collection dirigée par par Laurent Cohen et Jérémie Peltier

© Éditions Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes – 75009 Paris

www.jean-jaures.org

Derniers rapports et études :

05_2023 : Le pastoralisme en Afrique : un mode d'existence en péril ?

Pierre Jacquemot

05_2023 : La haine anti-LGBTI+ en France. Instantanés issus de l'application FLAG! en 2022

Flora Bolter, Denis Quinqueton, préface de Johan Cavirot

04_2023 : La guerre en Ukraine menée par la Russie : éclairages latino-américains

Jean-Jacques Kourliandsky (coord.)

04_2023 : L'accompagnement de la perte d'autonomie : une politique publique en déshérence ?

Diagnostic et propositions

Luc Domergue, Pavel Rehor

04_2023 : État d'urgence démocratique : comment décider ensemble ?

Marinette Valiergue

03_2023 : Travailler autrement ? Comment la pandémie a changé les organisations

du travail en Europe

Sarah Proust

02_2023 : Le rapport au travail post-Covid. Télétravail, management, reconnaissance, santé... : les nouvelles tendances

Romain Bendavid (coord.)

02_2023 : Droits des femmes : combattre le « backlash ». Recommandations pour la politique étrangère de la France

Amandine Clavaud, Lucie Daniel, Clara Dereudre, Lola-Lou Zeller

02_2023 : Enquête Climat : l'opinion dans 40 pays. Focus sur 10 pays d'Afrique et du Moyen-Orient

Matthieu Cassan, Gilles Olakounlé Yabi

01_2023 : Another License Fee is Possible. For an Earmarked and Fair Funding of Public Service Media

Julia Cagé



fondationjeanjaures



@j_jaures



fondation-jean-jaures



www.youtube.com/c/FondationJeanJaures



fondationjeanjaures

Abonnez-vous !



www.jean-jaures.org

Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS